



Vendredi 27 novembre 2020

La végétalisation à Annemasse

Des arbres ont été abattus cette semaine rue de l'Annexion à cause de leur état déprissant et du danger qu'ils représentaient en conséquence. Une étude sera réalisée en vue de compenser leur abattage par des plantations nouvelles.

L'occasion de rappeler quels sont les objectifs et la politique de la Ville en matière de plantation d'arbres et de faire le point plus largement sur la végétalisation d'Annemasse, que l'on qualifie encore trop souvent de « ville bétonnée ».

Toujours plus d'arbres

Pour la sécurité de tous, la Ville a décidé d'abattre six arbres, des érables laciniés argentés, rue de l'Annexion ce mercredi 25 novembre. Déprissant du fait du positionnement d'une canalisation d'eau sous leurs racines, ils présentaient un danger pour les passants.

La Ville réalisera prochainement une étude sur la possibilité de planter de nouveaux arbres de l'autre côté de la rue.

Bien qu'il soit parfois nécessaire de couper certains arbres sur l'espace public, **l'abattage est en effet toujours compensé**, même si la plantation du nouvel arbre n'a pas lieu au même endroit.

S'agissant des constructions privées, le service Urbanisme est attentif aux espaces extérieurs et à la plantation d'arbres en pleine terre lors de l'étude des permis de construire. Le service, ainsi que les élus, attirent l'attention des promoteurs sur les arbres de la parcelle et **leur demandent de les préserver ou de compenser leur abattage par de nouvelles plantations.**

Les arbres classés « Remarquable » sont en revanche protégés et ne peuvent être coupés.



En quelques chiffres :

- **5 523 arbres** sur le domaine public d'Annemasse à ce jour
- **+ 112 arbres** d'ici fin janvier 2021
- **+ 800 arbres** dans les 5 ans à venir
- **155 arbres** classés « Remarquable » à Annemasse



CONTACT

FLORA SOUBRAS

04 50 95 07 00 - Poste 1096

flora.soubras@annemasse.fr

Les espaces verts gagnent du terrain

Le saviez-vous ? Si l'on entend souvent qu'Annemasse est une ville trop minérale, **22 % de sa surface est en fait composée d'espaces verts** (parcs, espaces boisés, espaces privés végétalisés...).

Chaque aménagement est, autant que possible, synonyme de nouvelles plantations et la volonté de redonner sa place à la nature en ville est au cœur de plusieurs projets.

UN NOUVEL ESPACE VERT

Parmi eux, la réalisation du **futur parc rue du Salève**.

Après la création du parc Olympe de Gouges en 2015 et celle du parc Clemenceau en 2020, ce nouvel espace vert devrait voir le jour **début 2022**.

6127 m² de verdure viendront compléter les 65 hectares d'espaces verts annemassiens.

« Ce sont des mètres carrés qui ne partent pas en construction de logements mais qui seront à la disposition de nos habitants. L'effort de la Ville est important et fait partie de la politique foncière de préservation et d'achat » explique Mylène Saillet Raphoz, adjointe en charge de la transition écologique, de la végétalisation et des espaces verts.

L'objectif du projet est de concevoir un **« parc nature »** en intervenant au minimum sur les plantations et arbres existants. Il s'agira de les compléter en créant des cheminements agrémentés de mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique...).

La réalisation du parc et le choix des aménagements se fera en **concertation avec les habitants**.

AGRICULTURE URBAINE

Autre projet important faisant la part belle aux espaces verts, celui de **développer l'agriculture urbaine**.

Mené par la Ville et Annemasse Agglo en partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, ce projet innovant d'agriculture maraîchère en ville permettra de **produire des légumes de saison au cœur du quartier du Perrier**.

En cette fin d'année, le lancement d'études permettra de trouver les meilleures formes de structures pour exploiter les **4510 m² de terrains** qui seront mis à disposition par la Ville (exploitant, association d'insertion, régie municipale...).

Le projet devrait voir le jour **à l'horizon 2022**.

PERMIS DE JARDINER

N'oublions pas que les habitants peuvent, eux aussi, créer leur petit bout de verdure sur l'espace public. Depuis 2018, la Ville délivre en effet des **« Permis de jardiner »** à des Annemassiens volontaires (deux personnes minimum) qui choisissent leur lieu de plantation à partager.

L'idée est d'exploiter tous les lieux possibles (petites surfaces planes, treillis en pied d'immeuble, autour des arbres, dans des jardinières...) pour faire pousser des cultures les plus variées : légumes, fruits, aromates, fleurs, végétalisation...

Les volontaires signent une charte qui fixe les engagements des jardiniers en matière de respect de l'environnement, d'insertion paysagère, de dynamique sociale, d'échanges et de transmission.

Outre la végétalisation de la ville, ce dispositif vise à favoriser le lien social.



Vous pourrez retrouver les informations régulières sur la page Facebook Annemasse-Officiel ainsi que sur le site internet de la Ville www.annemasse.fr

Les communiqués de presse envoyés seront aussi disponibles dans l'« Espace presse » du site internet (bandeau de bas de page).